



# COMPTE RENDU CGT DU CSA DU 27 MARS

Pour rappel, ce CSA a été convoqué par l'administration suite au vote unanime contre un point à l'ordre du jour du CSA du 29 février. La note concernant ce point rejeté n'a pas été modifiée lors de sa deuxième présentation en CSA, l'administration ne tenant décidément pas compte du tout de l'avis des organisations syndicales !

Après lecture des déclarations liminaires, la séance a été ouverte par le préfet. L'administration nous rappelle que la séance est enregistrée,

Le premier point concernait le projet de réorganisation des services accueil et séjour,.

La présentation de ce point a été faite par le secrétaire général et complétée par le directeur. Des avancées ont été obtenues : poste noémie aux agents, possibilité de recourir au télétravail (1 jour flottant par semaine) nécessitant une organisation pour ne pas pénaliser les guichets, une boîte aux lettres à l'accueil pour que les usagers puissent compléter leur dossier et n'aient plus à faire la queue (environ 5 à 10 usagers par jour), modification des profils dans ANEF des agents se trouvant au guichet pour qu'ils puissent valider.

2 agents supplémentaires vont être accueillis au « mammouth ».

Cette pièce va être intégrée dans la surface ménage.

*Rappelons que 2 ou 3 agents contractuels ou vacataires y travaillent depuis 3 ans sans que le ménage n'ait été effectué durant cette période.*

La CGT demande qu'un état des lieux « amiante » soit effectué avant cette réorganisation ainsi que des travaux de câblage informatique et électrique nécessaires pour respecter les normes ainsi que des travaux de peinture. Ce local d'archives n'est pas conforme en l'état pour accueillir des agents.

Rappel : 1 ETP de moins justifié par l'administration car l'ANEF devait faciliter les procédures...

On constate au contraire que ça n'a pas été le cas.

Concernant la mise en place d'un accueil dédié SIV/Permis à l'Espace 24, Mathieu (intervenu en tant qu'expert mandaté par la CGT) émet une alerte sur les informations qui seront délivrées, expliquant la problématique rencontrée malheureusement parfois dans le processus actuel où l'utilisateur reçoit une réponse par mail en copier/coller le renvoyant vers une MFS ou l'ANTS alors qu'il avait déjà contacté nos services puis MFS/ANTS. Une individualisation des réponses est à mettre en place. Le directeur du service répond que l'agent est formé pour répondre aux usagers. Pour rappel, c'est pourtant malheureusement lui qui envoie à l'heure actuelle ces réponses identiques.

Vote :

CGT : contre

FO : contre (2)

sapacmi : pour (3)

Le deuxième point traitait de l'évolution de l'organisation interne du SGCD, déjà présenté au CSA du 29/02/2024 et pour lequel toutes les OS avaient voté contre.

Concernant le poste d'assistante de direction du SGCD

Le secrétaire général explique qu'en raison d'un besoin temporaire au BOPPAS et du souhait d'un agent du SGCD de réintégrer la préfecture, une solution temporaire a été trouvée ;

Le second sujet concerne le non-remplacement de l'agent du service reprographie suite à son départ à la retraite en juillet prochain et le transfert au privé de ses missions.

le SG présente son projet en expliquant qu'il faut

- réduire notre consommation de papier notamment pour les membres du corps préfectoral, il préconise de prendre l'habitude, comme lui, de consulter à l'écran les gros dossiers et de ne plus les imprimer

- répartir les imprimantes couleur qui pour l'instant sont concentrées dans la même direction

- modifier nos habitudes et imprimer la Marianne en noir et blanc lorsque cela est possible

pas tout à fait dans le sujet...

La partie « chauffeur occasionnel » de son poste se transforme en 1 ETP chauffeur en raison de l'arrivée de la nouvelle secrétaire générale adjointe. La CGT a dénoncé la suppression d'un poste au service du collectif de travail au bénéfice du corps préfectoral, pour des raisons soi-disant d'économies.

La mission « vaguemestre » sera répartie entre les agents du service courrier, pourtant déjà en difficulté.

Les organisations syndicales ont dénoncé le transfert de la reprographie à un prestataire extérieur.

A la demande de la CGT de dissocier le vote sur ces deux sujets, le SG refuse.

Vote contre l'ensemble du point à l'unanimité.

Le troisième point concernait le programme des travaux en préfecture et sous-préfecture.

le SG nous informe une réduction des crédits du ministère et une hausse du pôle électricité qui conduit à un bilan budgétaire très dégradé, et estimé à -13 %

l'an dernier nous avons bénéficié d'une dotation exceptionnelle de 60 000€ du SGAR suite à la hausse des frais d'électricité que nous n'aurons pas cette année.

Travaux du BOPPAS pris en charge par la région

La CGT intervient sur l'inquiétude des agents sur l'amiante et demande d'effectuer une mission de repérage amiante avant réalisation de travaux au « mammoth » déjà évoqué dans le premier point et souligne ne pas avoir reçu le rapport dont la communication aux OS est pourtant obligatoire avant les travaux effectués au BOPPAS. Expert désigné, Mathieu souligne que depuis le 18 juillet 2019, le repérage avant travaux (RAT) est obligatoire avant l'intervention d'un artisan ou d'une entreprise dans les immeubles construits avant le 1er janvier 1997. Bien entendu, nous avons totale confiance envers nos collègues de la logistique et de l'immobilier pour veiller aux respects des normes sanitaires en vigueur, les risques dévastateurs liés à l'amiante étant connus de tous. Il y a eu un déficit de communication sur la tenue des travaux : nombre de nos collègues nous ont signalé leur inquiétude lors de nos passages dans leurs bureaux sur les procédures mises en place et, par conséquent, sur leur santé.

*Le rapport nous a été envoyé en début d'après-midi*

Points divers.

La CGT regrette qu'aucune communication n'ait été faite au sein de notre préfecture suite à la circulaire sur l'organisation des JO, et notamment sur l'appel à candidature de volontaires attendue avant le 31 mars.

La CGT dénonce un dysfonctionnement de l'application restauration. Plusieurs agents ont dû régler la totalité de leur repas car le QR Code n'a pas fonctionné Chez Paul, sans pouvoir déduire la subvention repas. Ce n'est pas normal et injuste. Comment faire pour récupérer ce montant?

Vos représentants CGT, Marie-France et Mathieu (expert à ce CSA), Karine étant excusée